



DES NEGOCIATIONS

SOUS LA PRESSION DES CHEMINOTS !

MARDI 26 AVRIL 2016

TOUS EN GREVE !

C'est dans un contexte social très tendu, dû au projet de « Loi Travail » qui mobilise de jour comme de nuit les salariés, les privés d'emploi et les jeunes que débutent les négociations autour de la réglementation du travail des cheminots. Elle regroupera 3 volets qui constitueront le futur cadre social, à savoir le Décret socle, l'accord de branche, les accords d'entreprise.

L'UTP (branche MEDEF des Transports) refuse d'engager de véritables négociations. Sur de nombreux points, l'UTP souhaite renvoyer la négociation au niveau des entreprises pour diviser les cheminots de la branche. Cette volonté d'inverser la hiérarchie des textes trouve d'ailleurs son illustration dans le projet « Loi Travail » qui, en plus de vouloir modifier la hiérarchie des normes, propose l'instauration de la précarité comme règle commune.

CALENDRIER DES NEGOCIATIONS :

- ♦ **Les 12, 13, 26 avril, les 10, 19 mai, les 1 et 2 juin** : Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) . Cette Commission composée de représentants de l'Etat, de SNCF, des OS est chargée de négocier l'accord de Branche.

Au niveau SNCF, des bilatérales se sont déroulées les 5 - 6 - 7 - 8 - 18 - 19 avril.

4 tables rondes POUR NEGOCIER !

Le 4 mai . Dispositions générales, les régimes de travail, le temps de travail, durée annuelle, pauses, coupures repos journaliers sont abordés.

Le 11 mai : Durée du travail, repos hebdomadaire, jours fériés, temps de conduite, salariés à la réserve, salariés en FAC

Le 25 mai : Travail de nuit, encadrement, attente de commande, encadrement des dérogations, contrôles d'application de la réglementation.

Le 7 juin : relecture des propositions de rédaction sur la base de l'architecture du RH 00077, articulation de la négociation avec la Branche, autres sujets.



Au 1 juillet 2016, le RH0077 est abrogé conformément au cadre de la Loi du 4 août 2014 (réforme du Système Ferroviaire).

En cas d'échec des négociations :

APPLICATION DU DECRET SOCLE ET DU CODE DU TRAVAIL !

Certains souhaiteraient viser de grandes échéances sportives pour mettre la pression sur la SNCF et le Gouvernement. Il faut donc étudier le calendrier des négociations pour juger de l'efficacité de ces éventuelles actions... Nous devons en débattre avec les cheminot(e)s partout sur les chantiers afin de trouver les formes d'action les plus judicieuses, les plus compréhensibles et les plus efficaces, sans rien s'interdire ! **Pour la CGT, le rapport de force et le niveau de grévistes dans la période seront déterminants pour gagner des droits sociaux de haut niveau !**

De son côté, Sud Rail a décidé de sortir de l'unité syndicale et de s'inscrire dans une journée de grève carrée de 24 heures le 26/04 sur la base de son préavis de deux mois sans s'associer au préavis unitaire CGT - UNSA - CFDT. En brisant l'unité syndicale sur ce dossier, Sud Rail prend des risques pour notre avenir...

Les cheminots doivent maintenant débattre avec les organisations syndicales et décider des suites à donner à cette journée d'action. D'ores et déjà, la CGT considère que le 26 avril est un ultimatum pour les négociations et qu'au-delà, Gouvernement et Direction prennent le risque d'un conflit reconductible ...

Nous proposerons aux cheminot(e)s une grande manifestation à Paris le mardi 10 mai 2016 pour

EXIGER DES DROITS DE HAUT NIVEAU AFIN D'ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE DANS DES CONDITIONS DE SECURITE OPTIMALES !

Rassemblement à 10h30 sur le parking du Pôle Social au Mans

Modalités : Le syndicat CGT des Cheminots appelle à cesser le travail dans le cadre du préavis de grève, tous services, déposé par CGT - UNSA - CFDT couvrant la période du lundi 25 avril 2016 à 19h00 au mercredi 27 avril 2016 à 8h00.

=====

Rappel : il est possible de faire GREVE 59 mn *, 3h59* OU SUR LA JOURNEE. * *en prise de service.*

Sédentaires : la journée du mardi 26 avril 2016

Agents postés : une période de travail dans le cadre du préavis de grève,

Les agents soumis à D2I doivent se déclarer au plus tard 48h avant leur prise de service. Pour ceux désirant ne faire que 59 mn ou 3h59 : déclaration de reprise de travail 24h à l'avance.

Particularités Equipement :

· **Nuit :** du 25 avril au 26 avril ou nuit du 26 avril au 27 avril (le tableau de service doit impérativement être compris en totalité dans la période du préavis).

· **Astreinte :** A la prise de service le mardi 26 avril jusqu'à la prise de service du mercredi 27 avril.

Dans le cadre des mobilisations interprofessionnelles contre la Loi Travail , la CGT Cheminots, seule, a déposé un préavis de grève du mercredi 27 avril 2016 à 19h00 au vendredi 29 avril 2016 8h00 pour couvrir les initiatives en territoire afin d'exiger le retrait de cette Loi . Au Mans, les organisations syndicales appellent à un rassemblement et manifestation le jeudi 28 avril à partir de 10h00, au niveau du Palais des Congrès. Le Syndicat appelle les cheminot (e)s à se joindre au mouvement interprofessionnel.